Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

CONSULTATION PUBLIQUE

LE PLAN D'ACTION DU RÉSEAU Accès culture 2010-2014

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal le 20 septembre 2010



Ville de Montréal

Direction générale Direction du greffe Division des élections et du soutien aux commissions 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission:

Présidence

Mme Michèle D. Biron Arrondissement de Saint-Laurent

Vice-présidente

Mme Jocelyn Ann Cambell Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Laurent Blanchard Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

M. Vincenzo Cesari Arrondissement de LaSalle

Mme Véronique Fournier Arrondissement du Sud-Ouest

M. François Limoges Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Chantal Rossi Arrondissement de Montréal-Nord Montréal, le 20 septembre 2010

Monsieur Claude Dauphin Président du conseil Hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Bureau 1.113 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, le rapport et les recommandations de la commission à la suite de l'étude publique du Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Michèle D. Biron Présidente

Original signé

Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Original signé

Nicole Paquette Secrétaire-recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	5
PLAN D'ACTION DU RÉSEAU ACCÈS CULTURE 2010-2014	6
COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES	10
PLAN D'ACTION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU RÉSEAU ACCÈS CULTURE L'OFFRE	
Projets d'incubation artistique (résidence) LA DEMANDE	13
La DEMANDE – MÉDIATION ET ACCOMPAGNEMENT Augmenter les occasions d'échanges avec les artistes Consolider la pratique de la médiation dans le réseau	14
Les ÉQUIPEMENTS Déploiement territorial de la diffusion municipale et enjeux locaux Qualité et adéquation des lieux de diffusion et enjeux locaux	15
Les ressources	
Suivi et coordination du réseau Proposition de collaboration provenant de partenaires du réseau Programme d'acquisition d'œuvres d'art Commentaires sur l'action citoyenne du réseau Accès culture	-
AU-DELÀ DU PLAN D'ACTION 2010-2014	20
EN CONCLUSION	21
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	22
ANNEXES	25
LISTE DES INTERVENANTS	25
LISTE DES MÉMOIRES ET COMMENTAIRES RECUS PAR COURRIER ÉLECTRO	

INTRODUCTION

La Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a procédé à une consultation publique sur le Plan d'action du réseau ACCÈS CULTURE 2010-2014 les 28 avril, 25 et 26 mai 2010. Trois représentants du Service du développement et des opérations étaient présents à chacune de ces séances. Il s'agit de M. Jean-Robert Choquet, directeur de la Direction de la culture et du patrimoine, de M. Paul Langlois, Chef de la Division des services et projets réseaux culture, et de Mme Margot Bourgeois, conseillère en planification. Lors de la première séance publique, ils ont effectué la présentation du Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture et ont répondu aux questions de clarification posées par le public et les commissaires. Lors des deux séances publiques nécessaires à l'audition des mémoires et des commentaires, les représentants de la direction étaient également présents afin d'entendre les préoccupations des différents intervenants. La commission tient à souligner la généreuse collaboration de Mme Bourgeois au processus d'analyse des mémoires et elle l'en remercie chaleureusement.

Plus récemment, le 1er septembre dernier, la commission a adopté ses recommandations sur le sujet à l'étude.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. La consultation a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, dans les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville. La documentation afférente au thème à l'étude a été rendue disponible, pour consultation, dans tous les lieux d'affichage des avis et sur le portail Internet de la Ville.

Dès le 14 avril, la commission a lancé l'invitation au public à participer à cette consultation. Ce sont plus de 2 000 personnes et représentants d'organismes, susceptibles d'être intéressés par le sujet à l'étude, qui ont reçu cette invitation; soit par courrier électronique, soit par la poste. Un communiqué de presse a également été diffusé auprès de tous les médias.

Les séances publiques de la commission comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens où 23 intervenants ont pu prendre la parole. De plus, 21 mémoires ont été déposés devant la commission, dont neuf qui nous ont été transmis par courriel. Cette étude publique a nécessité la tenue de deux séances de travail de la commission afin de préparer l'assemblée, d'analyser les interventions et de formuler les recommandations. Au cours de leurs travaux, les commissaires ont pu compter sur la précieuse collaboration de M. Jean-Robert Choquet, de M. Paul Langlois, chef de division, et de Mme Margot Bourgeois, conseillère en planification.

Ce rapport, toute la documentation afférente à l'étude publique ainsi que les mémoires soumis à la commission peuvent être consultés sur le portail de la Ville www.ville.montreal.gc.ca/commissions

PLAN D'ACTION DU RÉSEAU ACCÈS CULTURE 2010-2014

Les participants au Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, ont reconnu le rôle de la culture dans le développement de Montréal, « une métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde ».

Les travaux subséquents au sommet ont amené la tenue d'une vaste consultation publique au cours des premiers mois de l'année 2005, consultation au cours de laquelle l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a invité la population montréalaise à participer à l'une des onze séances publiques. Trois ateliers thématiques ont permis d'approfondir la réflexion sur certains thèmes, si bien que l'ensemble de la démarche a permis à tous ceux et celles qui le souhaitaient d'exprimer leurs points de vue. L'OCPM a déposé son rapport de consultation en mai 2005.

Suite à la démarche menée par l'OCPM, la Ville de Montréal a adopté, la même année, la Politique de développement culturel intitulée Montréal, métropole culturelle. Cette politique, fondée sur les principes d'accessibilité des Montréalais à la culture, contribue à la vitalité de leur milieu ainsi qu'au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle. La politique comporte 38 engagements qui s'articulent autour des trois enjeux principaux que sont «l'accessibilité»; «le soutien aux arts et à la culture» et «la qualité culturelle du cadre de vie».

Le Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture, qui découle du 9^e engagement et qui vise le développement de la diffusion culturelle municipale montréalaise, a été élaboré suite au diagnostic structurel réalisé en 2007 par la firme externe ArtExpert.

Il est à noter que le réseau Accès culture s'est développé sur la base de la volonté des élus et non selon un plan préétabli. Vingt-cinq ans plus tard, on a souhaité faire le point afin d'optimiser les activités du réseau. À cet effet, de nombreux intervenants ont participé au comité de suivi du diagnostic du réseau. La démarche a d'abord consisté à dresser un portrait documenté et actuel du réseau des 22 diffuseurs locaux; excluant le Théâtre de Verdure et La Chapelle historique du Bon pasteur, dont les programmations s'adressent à un public métropolitain.

L'historique de la diffusion culturelle dans l'île depuis les trente dernières années est illustré ci-dessous :

1981	Création de la première Maison de la culture (Hochelaga-Maisonneuve);
1983	Mise sur pied des programmes Jouer dans l'île et
	Exposer dans l'île par le Conseil des arts de la CUM;
2002	La Ville de Montréal compte 22 diffuseurs pluridisciplinaires;
2005	Adoption de la Politique de développement culturel;
2006	Forum sur la diffusion culturelle;
2007	Adoption de l'énoncé de mission, de la signature et du nom du réseau de diffusion.

Le réseau Accès culture en chiffres, d'après le portrait produit en 2007, ce sont:

- 22 diffuseurs pluridisciplinaires
- 60 lieux de diffusion, dont 20 salles de spectacle et 16 salles d'exposition
- 2113 spectacles
- 73 projets d'incubation
- 179 expositions
- 600 000 spectateurs et visiteurs
- 49 projets de médiation
- 1504 activités d'accompagnement
- 3 M \$ versés en cachets

Contrairement au réseau des bibliothèques, il n'y a pas de normes établies pour définir le réseau municipal de diffusion culturelle. Par conséquent, le consultant mandaté pour effectuer le diagnostic a développé, en collaboration avec la direction, des indicateurs avant de réaliser le diagnostic. Les principes directeurs du Plan d'action 2010-2014 du réseau ACCÈS CUI TURE sont les suivants :

- 1. Mission
- 2. Composantes de l'action municipale
- 3. Orientations propres à la diffusion municipale
- 4. Cibles du réseau
- 5. Cibles individuelles
- 6. Unité de diffusion qui compte 50 000 personnes

Le plan d'action présenté porte sur l'offre culturelle; sur la médiation et l'accompagnement de nouvelles clientèles; sur les équipements et les installations culturelles ainsi que sur les ressources, tant humaines que financières. On y fait également état des modalités de suivi et de coordination du réseau.

Offre culturelle

Le diagnostic a montré que le réseau municipal de diffusion culturelle présente davantage de spectacles de musique et de danse que ne le fait le secteur de diffusion culturelle privé avec 1,3 représentations publiques par habitant et 0,1 exposition par 1000 habitants. Ainsi, les pistes d'action retenues suite à ce constat visent à effectuer un meilleur encadrement et un meilleur accompagnement puisque l'offre est suffisante. De plus, les constats du diagnostic permettent de cibler les éléments suivants :

- 15% spectacles de danse (visé)
- 33% spectacles de musique (visé)
- 25% jeune public (à maintenir)
- 20% participation de la relève (à augmenter)
- 15% participation de la diversité culturelle (à augmenter)
- 450 → 500 jours de résidence

Demande culturelle

En ce qui concerne la demande, on dénombre 603 812 participants en 2007, dont 446 109 qui ont vu un spectacle et 157 703 qui ont visité une exposition. Suite au diagnostic, on connaît dorénavant le profil des participants :

- 35 à 54 ans
- Francophone
- Scolarisé
- Assidus aux activités culturelles

D'une part, 26% des participants ont dit fréquenter le réseau parce que la programmation est intéressante et, d'autre part, 20 % des participants considèrent que la programmation du réseau leur permet de faire des découvertes.

Notoriété du réseau

Puis, concernant la notoriété du réseau, ce sont 7% des répondants qui disent connaître le réseau Accès culture. Par conséquent, les pistes d'action suivantes ont été dégagées :

- Rejoindre plus de personnes
- Accroître le nombre d'heure d'accès aux expositions : 42 hres/semaine
- Accroître la notoriété avec un nouveau site web
- Création d'un nouveau calendrier culturel
- Viser une cible de 20%
- Améliorer le mode de distribution des billets

La demande de médiation et d'accompagnement en 2007

- 14 arrondissements ont réalisé 49 projets de médiation
- 14 arrondissements ont proposé 1504 activités d'accompagnement

La cible identifiée viserait à augmenter de 20% les activités d'accompagnement et à maintenir le niveau atteint en ce qui concerne les projets de médiation.

Les équipements

D'après les résultats du diagnostic, les salles de spectacle de 200 et 300 places sont idéales. Par ailleurs, les pistes d'action suivantes ont été dégagées :

- Assurer le déploiement de l'offre en fonction de la distribution de l'équipement sur le territoire:
- Assurer la mise aux normes de trois salles de spectacle et de deux salles d'exposition.

Les ressources

Les sommes nécessaires afin de couvrir les dépenses en diffusion pour 2007 sont les suivantes :

•	Ressources humaines	4, 8	3M\$
•	Cachets	2, 9	3M\$
•	Fonctionnement	2, 2	2M\$
•	Promotion	6% du buc	daet

Les sources de financement

Les sources de financement du réseau sont identifiées comme suit :

•	Allocations des arrondissements	65%
•	Vente de billets	16%
•	Contributions et commandites	10%
•	Entente MCCC ¹	5%
•	Subvention CAM ²	1M\$
•	Part DACP ³	.0, 5M\$
•	Coût Ville	12, 2M\$

Il est à noter que l'allocation budgétaire nette des arrondissements est de 6, 9M\$, ce qui représente 0,8% de la dotation totale des arrondissements et que cinq arrondissements consacrent moins de ressources à la diffusion culturelle.

Les pistes d'action identifiées visent les objectifs suivants :

- Accroître le financement des unités de diffusion selon la grille ODER (Offre, Demande, Équipements, Ressources)
- Effectuer la mise à niveau des cachets (+50%)
- Doter les unités d'une ressource humaine en médiation
- Accroître les ressources humaines spécialisées en promotion, en animation et en encadrement technique des activités (0,5% personne/année pour les communications)

La grille ODER est un outil qui permet d'évaluer les multiples aspects du réseau de diffusion culturelle : l'offre, la demande, les équipements et les ressources requises en plus de permettre d'effectuer le calcul des ressources financières nécessaires. Globalement, il s'agit d'un outil permettant de chiffrer les objectifs du plan d'action. les cibles visées, et ce en fonction du nombre de personnes visées par l'activité culturelle. Au terme de l'exercice d'évaluation du coût de la mise en œuvre du plan d'action, on prévoit une dépense totale en diffusion de 18,2 M\$, comparativement à 12.2 M\$ en 2007 en incluant trois unités de diffusion supplémentaires. L'écart de 6 M\$ est justifié par les coûts liés au suivi et à la coordination du réseau.

CONSULTATION PUBLIQUE

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

² Conseil des arts de Montréal

³ Direction associée de la culture et du patrimoine

COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES

Globalement, cent cinquante personnes ont assisté à l'une ou l'autre des guatre séances publiques tenues dans le cadre de cet exercice de consultation. Suite à la présentation du Plan d'action 2020-2014 du réseau Accès CULTURE, 23 personnes, principalement des représentants d'organismes œuvrant dans le milieu de la diffusion culturelle montréalaise, ont pris la parole et 20 mémoires ont été déposés.

Tant les commentaires que le contenu des mémoires des intervenants sont venus souligner la qualité du diagnostic effectué ainsi que la pertinence du plan d'action soumis à la consultation. La majorité des intervenants ont reconnu l'importance du réseau Accès culture pour le développement culturel de Montréal.

PLAN D'ACTION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU RÉSEAU ACCÈS CULTURE

En plus d'offrir leur collaboration pour accompagner la Ville dans l'exercice de mise en œuvre du plan d'action, la plupart des intervenants se sont dit en accord avec les différents principes directeurs et objectifs visés par le plan d'action.

L'OFFRE

La consolidation de l'offre de spectacles et d'expositions, les cibles disciplinaires en danse et en musique ainsi que la priorité accordée à la relève et à la diversité culturelle ont obtenu l'adhésion de la majorité des intervenants. Ce sont les cibles et les moyens retenus pour y arriver qui ont davantage fait l'objet de commentaires et de nombreuses propositions. D'une part, plusieurs intervenants sont venus rappeler l'importance des résidences artistiques. D'autre part, un représentant de la Maison Théâtre est venu souligner la nécessité d'établir une complémentarité entre l'action municipale et l'action privée dans le domaine de l'offre s'adressant au jeune public et scolaire. Finalement, l'inclusion de spectacles produits par des artistes en situation de handicap a été revendiquée par une intervenante.

QUANTITÉ, CONTENU ET ENJEUX LOCAUX

En ce qui concerne la quantité et le contenu de l'offre, le Conseil des arts de Montréal est venu appuyer l'objectif de ne pas augmenter l'offre globale ; il suggère plutôt de concentrer les efforts à augmenter la moyenne de spectateurs par activité. Il est également demandé par cet intervenant de proposer une offre plus audacieuse, représentant une réelle prise de risque, et d'en assurer la promotion ainsi que l'accompagnement. Le Conseil des arts suggère également que le réseau ACCÈS CULTURE invite des programmateurs ou des conservateurs indépendants afin de permettre la diversification de l'offre et des publics. Un autre élément qui permettrait de moduler l'offre, selon le Conseil des arts, consisterait à établir des collaborations entre le réseau et des artistes, des directeurs artistiques et des agents programmateurs issus des communautés culturelles et du domaine de la diffusion culturelle s'adressant aux jeunes. En somme, le Conseil des arts souhaite que les membres du réseau travaillent en complémentarité avec les diffuseurs indépendants, spécialisés et pluridisciplinaires afin d'optimiser divers aspects en lien avec l'offre du réseau.

La Maison théâtre, quant à elle, est venue demander à ce que les notions de «privé» et de «complémentarité» soient explicitées. De plus, le représentant de cet organisme considère que la question de la complémentarité est centrale puisqu'elle a des répercussions sur le développement du réseau Accès culture et sur l'ensemble de la vie culturelle montréalaise. La préoccupation derrière cette intervention origine du fait qu'une partie de la programmation du réseau Accès CULTURE, celle s'adressant au jeune public et scolaire, entre en concurrence directe avec l'ensemble de la programmation de la Maison théâtre. La problématique est liée au coût des billets, qui diffère grandement entre les deux diffuseurs; le coût des billets du réseau étant nul ou presque, et ce pour un même spectacle.

La CDEC Centre-Sud – Plateau Mont-Royal demande à ce qu'une attention particulière soit portée à la diversification de l'offre du réseau Accès culture.

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) est favorable à l'augmentation du nombre et de la durée des expositions. Cet organisme considère que le déploiement des expositions dans les arrondissements qui n'ont pas de lieu d'exposition est une nécessité. Le RAAV demande également d'ajouter un critère pour l'acceptation des projets d'exposition dans le réseau Accès culture qui stipulerait que l'artiste doit adhérer à l'une ou l'autre des associations d'artistes professionnels reconnues en vertu des lois québécoises sur le statut de l'artiste.

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois demande à ce que la littérature et ses nombreuses manifestations littéraires, réalisées et présentées par de nombreux organismes et associations, soient intégrées à l'offre.

DIFFÉRENCIATION DU RÉSEAU MUNICIPAL : LA DANSE ET LA MUSIQUE

Le Conseil québécois de la musique et le Regroupement québécois de la danse appuient, sans réserve, le plan d'action. Le Conseil québécois de la musique se dit heureux de la place accordée à la musique, du maintien de sa spécificité sur les plans disciplinaires ainsi que des pistes qui priorisent la consolidation de cette offre sur l'ensemble du territoire montréalais. Quant au Regroupement québécois de la danse, il considère que la danse ne serait pas aussi présente sur le territoire sans le travail de plusieurs diffuseurs du réseau Accès culture.

RÉPARTITION : RELÈVE, DIVERSITÉ CULTURELLE, ARTISTES HANDICAPÉS ET JEUNE PUBLIC

En ce qui a trait à la part des artistes de la relève dans la programmation, le Forum jeunesse de l'Île de Montréal (FJÎM) demande que soient explorées les pistes d'action suivantes afin d'accorder une place de choix aux artistes de la relève dans le réseau Accès culture : 1) Adopter une définition claire des artistes de la relève afin de préciser les critères de sélection de projets et de permettre une juste évaluation de la présence de la relève; 2) Démocratiser l'accès au réseau en ouvrant des appels de projet flexibles qui permettront, entre autres, de favoriser la rotation d'un projet artistique dans plusieurs lieux de diffusion ou d'accueillir des projets de résidence artistique pendant la période estivale dans le réseau; 3) Établir des ponts avec les programmes d'enseignement, les associations professionnelles et les associations étudiantes en art afin d'attirer les artistes de la relève dans le

réseau; 4) Établir des concertations et des partenariats avec les autres réseaux de diffusion des artistes de la relève, tels que les petits lieux d'art et de spectacle, les festivals, etc. afin d'y favoriser la circulation des jeunes artistes et d'assurer une offre culturelle complémentaire. Le FJÎM souhaite également que le réseau maximise l'accès pour les jeunes artistes aux maisons de la culture, qui sont habituellement fermées en période estivale. Finalement, le FJÎM souhaite que le réseau devienne un véritable pôle pour les artistes de la relève, et ce non pas en raison d'un manque de ressources, mais dans des conditions décentes et selon une réelle volonté de leur faire une place de choix.

Finalement, le Conseil québécois du théâtre est favorable à l'objectif qui consiste à augmenter la part de la relève, et ce dans une proportion de 66 % de la programmation du réseau. Le Conseil québécois du théâtre considère que le réseau Accès culture représente un formidable tremplin pour les compagnies émergentes et de la relève.

En ce qui a trait à la part de la diversité culturelle dans la programmation, le Conseil des arts souhaite que la part de la diversité culturelle soit augmentée pour atteindre 20%. De plus, l'organisme Diversité artistique Montréal, quant à lui, souhaite que les artistes qui proviennent de la diversité bénéficient d'une plus grande ouverture et d'une plus grande reconnaissance de la part des décideurs. Quant à l'Union des artistes, elle demande à ce que l'expression «diversité culturelle» soit remplacée par «multiculturalisme».

L'organisme Le Choix de choisir sa vie dans un monde d'équité (CCVMÉ) demande que le réseau Accès CULTURE intègre des artistes en situation de handicap dans l'offre municipale.

Le Conseil québécois du théâtre est accord avec la cible de 25 % pour la part de l'offre jeune public. Quant au FJÎM, il considère qu'il serait pertinent que le réseau ACCÈS CULTURE se penche sur les pratiques culturelles des jeunes, sur les lieux qu'ils fréquentent et, surtout, qu'il intègre les jeunes dans le processus de sélection des événements afin de revoir la programmation.

L'Union des artistes considère que l'augmentation de la part jeune public et scolaire devrait être priorisée par rapport à l'augmentation visée pour la part du multiculturalisme, qui représente une augmentation de l'ordre de 66%.

L'organisme CCVMÉ, qui est venu revendiquer la présence d'artistes en situation de handicap dans l'offre du réseau, demande également d'offrir au jeune public avant des limitations fonctionnelles, cognitives ou autres, l'accès à des œuvres produites par des artistes en situation de handicap.

PROJETS D'INCUBATION ARTISTIQUE (RÉSIDENCE)

La CDEC Centre-Sud — Plateau Mont-Royal souhaite que la fonction d'incubateur du réseau soit valorisée de façon complémentaire au milieu local. Quant au Conseil des arts, il demande à ce que le rôle d'incubateur du diffuseur municipal soit renforcé. Le Conseil québécois de la musique, quant à lui, se dit très satisfait de voir énoncer que l'incubation ou le soutien aux résidences est une composante de l'action municipale. Le RAAV est venu souligner l'importance des résidences d'artistes.

Deux organismes, le Conseil québécois du théâtre et le FJÏM, souhaitent que les programmes de résidence artistique soient mieux définis, notamment en ce qui a trait au mode d'attribution et au nombre de jours offert dans le cadre de ce type de projet. En outre, ces organismes souhaitent que les projets d'incubation respectent la variété des esthétiques théâtrales ainsi que les différents types de publics auxquels s'adressent les œuvres en processus de création.

Finalement, le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) demande que les offres de résidences aux artistes soient développées là où le cadre le permet.

LA DEMANDE

La diversification des publics, issus des communautés culturelles, des jeunes et du non-public, a été abondamment discutée. De nombreuses propositions ont touché les façons de faire et les moyens à prendre pour les rejoindre dont l'amélioration de la promotion et la distribution des billets. On a, de plus, mentionné l'absence de publics en situation de handicap.

AUGMENTER LA DEMANDE

Le FJÎM demande que le réseau explore les pistes d'action suivantes afin d'accroître la participation des jeunes publics au réseau Accès culture : 1) Ajouter au plan d'action une cible visant l'augmentation de l'offre culturelle s'adressant aux jeunes publics, plus particulièrement aux adolescentes et aux adolescents qui se trouvent en dehors du cadre scolaire et aux jeunes de 18 à 30 ans; 2) Renouveler l'image de ses lieux de diffusion municipaux afin d'interpeller davantage les jeunes; 3) Adapter ses stratégies de développement et de communication aux trois groupes de jeunes à rejoindre (groupes scolaires, de niveaux primaire et secondaire; adolescentes et adolescents de 12 à 17 ans hors réseau scolaire et jeunes de 18 à 30 ans) en utilisant les réseaux sociaux, en diffusant la programmation dans les lieux qu'ils fréquentent et en engageant un jeune porteparole branché; 4) Développer une offre attrayante et diversifiée qui tienne compte des intérêts des jeunes et qui mette à contribution les artistes de la relève et les jeunes publics par la tenue de comités informels, de sondages, etc ; 5) Intégrer à la programmation des événements culturels qui rejoignent des publics jeunes (Elektra, Fringe, Mutek, Pop média, etc.) et 6) Établir des partenariats avec des lieux fréquentés par les adolescents et adolescentes, tels que le TAZ, les maisons de la culture et les centres culturels.

Le CCVMÉ demande que le réseau concrétise la participation des personnes en situation de handicap à la culture.

La Maison Théâtre et RIDEAU (Le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis) souhaite que l'élargissement des publics des arts de la scène soit priorisé. La Maison théâtre considère que le renouvellement des clientèles et l'élargissement de leur provenance exigent des efforts de

développement colossaux pour un diffuseur privé. Il est par conséquent suggéré que ce développement soit priorisé par le réseau municipal afin que l'élargissement des publics des arts de la scène puisse alors servir de réel levier à l'ensemble des diffuseurs, tant privés que municipal.

RIDEAU est d'avis que les Montréalais vont assister à une importante perte de diversité dans l'offre de spectacles à moins que des activités de développement de publics issues d'une réflexion concertée entre les différents spécialistes soient mises sur pied et que le soutien des instances publiques soit constant.

Le Conseil des arts suggère de s'attarder davantage aux non-publics afin de cerner les différentes raisons de leur absence de fréquentation du réseau et, ainsi, être en mesure de pouvoir les y intéresser.

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ AUX EXPOSITIONS

Le RAAV croit que l'accroissement de la durée des expositions permettra à plus de citoyens de les visiter et de se familiariser avec la création artistique.

Bien que le RCAAQ appuie l'objectif visant l'augmentation des heures d'ouverture des lieux de diffusion, ce dernier craint que ceci ne donne lieu à une diminution du nombre d'expositions.

ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DU RÉSEAU

Le Conseil des arts croit que le plan vise juste en ce qui a trait à l'amélioration des communications et de la promotion. Il précise également que, outre la notoriété du réseau, celle de chacun des lieux de diffusion municipale se doit également d'être améliorée sur son propre territoire.

Culture Montréal suggère d'évaluer la possibilité de maximiser le potentiel des outils d'information et de promotion déjà existants, notamment celui de la Vitrine culturelle.

AMÉLIORER LES MODES DE DISTRIBUTION DES BILLETS

Le FJÎM croit que le réseau devrait mettre en place un système de distribution de billets et de laissez-passer en ligne et qu'il devrait, en parallèle, améliorer la distribution physique, et ce en réévaluant les heures d'ouverture de sorte à effectuer une distribution en soirée comme cela se fait déjà à la Maison de la Culture Marie-Uguay, par exemple.

LA DEMANDE - MÉDIATION ET ACCOMPAGNEMENT

L'importance de la médiation, comme outil de sensibilisation à la culture, a été rappelée.

AUGMENTER LES OCCASIONS D'ÉCHANGES AVEC LES ARTISTES

Les Artistes en arts visuels de Montréal-Nord (AAVNM) souhaitent témoigner des problèmes inhérents au maintien et au développement des activités culturelles,

notamment à l'égard de la mise en valeur et de la promotion de la programmation de l'ensemble des organismes.

La CDEC Centre-Nord souligne l'importance d'assurer la continuité des mesures en médiation culturelle et en accompagnement.

La CDEC Centre-Sud – Plateau Mont-Royal recommande d'accroître la cible du nombre de projets en médiation culturelle, et ce en cohérence avec les recommandations du diagnostic et l'ajout d'une ressource à la médiation par unité de diffusion.

Le Conseil des arts de Montréal souhaite que les formes d'interactions entre les œuvres et les publics soient multipliées pour permettre aux diffuseurs de mieux répondre au défi actuel de la démocratisation culturelle et pour tenter de mieux rejoindre les personnes qui ne fréquentent pas ou peu les arts. De plus, on souhaite que soit augmenté de façon plus significative le nombre de projets de médiation, et ce en allant au-delà des 49 projets prévus en 2014. Le FJÎM, quant à lui, souhaite une augmentation de l'offre de projets de médiation culturelle s'adressant plus particulièrement aux jeunes.

CONSOLIDER LA PRATIQUE DE LA MÉDIATION DANS LE RÉSEAU

Culture Montréal ajoute que ces actions de rapprochement – la médiation et l'incubation – doivent être augmentées de façon importante au cours des prochaines années en mettant à profit l'expertise et l'intérêt des organismes artistiques et culturels du milieu de la diffusion culturelle montréalaise.

LES ÉQUIPEMENTS

Le besoin de déployer des équipements dans des arrondissements moins bien dotés et d'améliorer les équipements existants a été reconnu dans la mesure où ces actions prennent en compte les besoins du milieu et s'inscrivent dans le développement de leur communauté.

DÉPLOIEMENT TERRITORIAL DE LA DIFFUSION MUNICIPALE ET ENJEUX LOCAUX

Dans le cadre de la construction de nouveaux équipements culturels, le Conseil des arts de Montréal est d'avis que la préséance devrait être donnée aux secteurs les plus mal desservis depuis le plus longtemps.

Culture Montréal considère que le réseau ACCÈS CULTURE aurait tout avantage à s'inscrire dans un véritable plan d'urbanisme qui définirait, avec tous les partenaires de la communauté, les paramètres de développement des quartiers culturels. Ainsi, l'aménagement et la réfection des nouvelles salles de spectacles et lieux d'exposition devraient être placés dans une perspective plus globale prenant en considération les besoins réels du milieu ainsi que sa capacité à y répondre. De plus, Culture Montréal suggère de réfléchir à la possibilité d'établir de nouvelles ententes entre le réseau municipal et les autres diffuseurs d'un même arrondissement avant de donner le feu vert à la construction de nouveaux équipements.

Le FJÎM demande au réseau de mettre en place les équipements et les ressources nécessaires à l'intégration des pratiques artistiques pluridisciplinaires et émergentes.

La CDEC Centre-Nord souhaite que le calcul de l'accessibilité à la diffusion culturelle tienne compte de la notion d'accessibilité géographique aux activités culturelles, et ce, plus particulièrement, pour les populations défavorisées.

Afin de permettre aux artistes handicapés l'expression de leurs arts, le CCVMÉ est d'avis que la construction d'accès/d'adaptations architecturales universelles dans les lieux de desserte de la culture, qu'ils soient privés ou publics, se doit d'être financée de facon accrue.

QUALITÉ ET ADÉQUATION DES LIEUX DE DIFFUSION ET ENJEUX LOCAUX

L'Union des artistes demande que le réseau s'assure de respecter les normes de la Commission de la Santé et de la Sécurité au travail du Québec. Le FJÎM considère qu'une mise à niveau de l'ensemble du réseau devrait être envisagée, et ce en s'inspirant des maisons de la culture et des centres culturels qui offrent de bonnes conditions pour la pratique artistique.

Le Conseil des arts de Montréal demande de prioriser la mise aux normes des équipements actuels qui sont pour la plupart désuets ou insuffisamment dotés techniquement.

Le Regroupement québécois de la danse explique qu'à défaut d'équipements plus polyvalents et conformes aux normes de présentation et de réception du spectacle de danse, peu de grandes compagnies empruntent le réseau. Quant aux petites et moyennes compagnies, qui sont les mieux desservies par le réseau, il s'en trouve plusieurs pour souhaiter des conditions de présentation mieux adaptées à ce qu'elles ont à offrir.

L'accès aux différents lieux de diffusion culturelle montréalais a été discuté par plusieurs intervenants. Le Conseil des arts demande d'améliorer le transport entre les lieux de diffusion. Le FJÎM demande de favoriser l'accès aux lieux de diffusion en transport collectif et actifs, et ce en installant des supports à vélo sécuritaires et en implantant un système de navettes pour rejoindre les lieux de diffusion éloignés des métros.

De façon plus globale, le CCVMÉ demande d'accroître l'accès et les services offerts dans les lieux culturels aux participants/consommateurs d'art et de culture avant des incapacités.

La CDÉC Centre-Nord demande que la qualité et l'adéquation des lieux de diffusion dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension soient améliorées afin de réduire le déficit en matière de participation et d'accès sociodémographique qu'on y observe. De plus, M. Frantz Benjamin, conseiller de la ville du district de Saint-Michel, est venu justifier le besoin d'un lieu de diffusion dans Saint-Michel Est.

Deux organismes, la CDEC Centre-Sud-Plateau Mont-Royal et le RCAAQ, demandent la mise aux normes et le maintien de l'accessibilité géographique de la Maison de la culture Plateau-Mont-Royal.

Finalement, l'arrondissement de Verdun est venu présenter son projet de construction et d'aménagement de lieux de diffusion nécessaires à la diffusion culturelle sur son territoire.

LES RESSOURCES

Au chapitre des ressources, ce sont surtout les cachets qui ont fait l'objet de très nombreux commentaires. Les intervenants demandent que le réseau soit exemplaire dans la rémunération des artistes. La notion de gratuité a été remise en question et plusieurs interventions sont en faveur de l'élaboration d'un nouveau cadre d'accessibilité économique.

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES UNITÉS DE DIFFUSION

M. Yves Bellefleur, agent de tournée, demande que la Ville mettre fin au sousfinancement des maisons de la culture et des autres composantes du réseau Accès culture.

Quant au Regroupement Québécois de la danse, il considère que le potentiel de développement des publics de la danse est immense, mais encore faut-il que le Réseau Accès culture ait les moyens de mettre en place les dispositifs qui s'imposent pour diversifier son offre, pour augmenter la demande, pour payer les ressources humaines et pour améliorer les équipements; tout en instaurant, entre tous les acteurs concernés, une dynamique de mise en commun qui puisse profiter à tout le monde.

TARIFICATION

RIDEAU est d'avis que la gratuité doit avoir des objectifs précis et qu'elle aurait avantage à viser plus spécifiquement les disciplines plus à risque ainsi que les clientèles fragiles ou défavorisées. Le FJÎM parle de maintenir des tarifs «réduits», tout en assurant des activités et des événements de qualité.

La CDEC Centre-Nord donne son appui à l'élaboration d'un meilleur cadre d'accessibilité économique.

La Maison Théâtre souhaite que le réseau explore les avenues d'une saine complémentarité en interrogeant la gratuité ou le prix presque symbolique des billets jeune public dans le réseau Accès CULTURE et qu'il en étudie les conséquences, le tout en collaboration avec la Maison Théâtre et RIDEAU.

CACHETS D'ARTISTES

Six interventions visaient à demander au réseau de payer les artistes à leur juste valeur. Les demandes ont porté sur les différents éléments énumérés ci-dessous :

- Tous les droits d'auteurs à tous les concepteurs;
- Le cachet d'artistes pour chaque représentation qui devrait être au moins égal aux normes minimales exigées par les associations professionnelles ;
- Les frais liés à la technique ;

- Les coûts du matériel promotionnel fourni par l'artiste;
- Les droits d'exposition selon la grille tarifaire établie conjointement par le RAAV et le CARFAC:
- Les frais de préparation et de réalisation des projets de médiation que les artistes pourraient encourir, le cas échéant.

La CDEC Centre-Sud-Plateau-Mont-Royal demande que le réseau ACCÈS CULTURE paie les artistes équitablement et de façon exemplaire, et ce en tenant compte des coûts réels de la diffusion, des droits à payer et des recommandations des associations professionnelles sur les conditions minimales de travail et de rémunération, avant de tenir compte des objectifs généraux.

Le RAAV précise de ne pas oublier le versement de droit pour la reproduction des œuvres dans le matériel promotionnel et sur le site internet du réseau et de prévoir, aux budgets d'exposition, les dépenses relatives aux droits d'auteur et aux frais de transport des œuvres.

Le FJÎM souhaite que le réseau consolide ses activités actuelles pour donner aux jeunes artistes les moyens de réaliser leur art dans des conditions adéquates, en haussant les cachets selon les normes minimales prévues par les associations professionnelles, en améliorant et en augmentant les projets de résidence artistique.

Le Conseil des arts demande à ce que les programmes de résidence artistique incluent des sommes devant permettre aux artistes de réaliser leur travail de création, notamment en prévoyant la rémunération des interprètes, des techniciens et des concepteurs.

Le RCAAQ souhaite que des mesures de compensation, sous forme d'honoraire, soient prévues pour payer les artistes qui auront nécessairement à passer plus de temps avec le public dans le cadre des activités d'accompagnement.

DOTATION DES UNITÉS DE DIFFUSION EN MÉDIATION

La CDEC Centre-Sud-Plateau-Mont-Royal est d'avis qu'il doit y avoir plus de cohérence entre le diagnostic, la cible du nombre de projets en médiation et l'ajout d'une ressource en médiation par unité.

ACCROISSEMENT DES RESSOURCES HUMAINES: PROMOTION, ANIMATION DES EXPOSITIONS ET ENCADREMENT TECHNIQUE

Le Conseil des arts s'est prononcé en accord avec le plan d'action du réseau puisqu'il est d'avis que l'ajout de ressources en communications dédiées à la diffusion est essentiel pour améliorer la promotion de ce type d'activités.

SUIVI ET COORDINATION DU RÉSEAU

Certaines interventions dépassent le cadre du Plan d'action proposé, mais explorent des pistes d'action ou de collaboration du réseau qui sont existantes ou à développer.

Proposition de collaboration provenant de partenaires du réseau

Le Conseil québécois du théâtre demande à ce que le réseau ACCÈS CULTURE poursuive son dialogue avec les autres intervenants de la diffusion à Montréal en maintenant sa collaboration avec les associations nationales, toutes situées sur le territoire montréalais, afin de bénéficier de leur expertise.

Quant à RIDEAU, les représentants de cet organisme sont d'avis que de plus larges travaux se doivent d'être lancés sur le sujet de la diffusion montréalaise des arts de la scène, sur la base du Plan d'action du réseau Accès Culture 2010-2014. De plus, l'organisme souhaite qu'un lieu de concertation visant à regrouper l'ensemble des acteurs de la diffusion à Montréal soit mis sur pied afin d'harmoniser les interventions des organismes de diffusion de spectacles.

PROGRAMME D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART

Le RAAV demande que Montréal et ses arrondissements se dotent d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art destinée à leurs bureaux et aux édifices publics et qu'une enveloppe budgétaire y soit consacrée annuellement. De plus, le RAAV dit souhaiter collaborer avec le réseau dans le cadre de l'élaboration d'une telle politique.

COMMENTAIRES SUR L'ACTION CITOYENNE DU RÉSEAU ACCÈS CULTURE

L'organisme citoyen Culture Montréal demande à ce que le projet de société du réseau qui consiste à permettre l'accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens soit respecté et que la nécessité de respecter ce principe d'accessibilité soit reflétée dans les gestes politiques qui devront être posés en ce sens.

Culture Montréal insiste également pour que la Ville de Montréal et ses arrondissements rendent les lieux de diffusion accessibles aux citoyens, et ce non seulement en termes de programmation d'activités et de spectacles pour la communauté, mais également en termes de réalisation de projets par la communauté.

Culture Montréal propose que la Ville adopte une stratégie du «faire-faire» afin de mieux soutenir le développement des projets et des initiatives locales. À cet effet, des fonds et des ressources supplémentaires devraient être consacrés à la bonification des programmes, réservant ainsi au réseau municipal la coordination des efforts.

Le même organisme suggère que le réseau accueille de facon élargie les citoyens et autres acteurs des différents milieux (groupe de valorisation du patrimoine, école de quartier, communautés ethniques, associations de loisirs, etc.), concrétisant ainsi sa mission d'accessibilité aux arts et à la culture.

L'AAVNM demande à pouvoir compter sur le soutien et l'expertise des responsables culturels de l'arrondissement afin d'avoir accès aux programmes de soutien financiers municipaux, gouvernementaux et privés, dont les organismes ignorent parfois l'existence.

La CDEC Centre-Sud-Plateau-Mont-Royal recommande que la Ville de Montréal, par son réseau Accès culture, ses programmes de médiation culturelle et son Conseil des arts accorde davantage de reconnaissance et de financement aux groupes et aux artistes ayant une pratique artistique engagée socialement et ancrée dans leur communauté.

AU-DELÀ DU PLAN D'ACTION 2010-2014

D'autres commentaires ne visent pas le réseau Accès culture à proprement parler, mais plutôt l'action culturelle de la Ville.

RECONNAISSANCE ET SOUTIEN DES ARTISTES HANDICAPÉS

CCVMÉ demande à ce que la Ville intègre la réalité du handicap dans toute démarche artistique et culturelle, tant au niveau politique que lors de la définition des programmations et de l'élaboration des plan d'actions.

De façon plus spécifique, le CCVMÉ souhaite que les besoins spécifiques aux artistes en situation de handicap soient reconnus et qu'on puisse y répondre tant techniquement que financièrement. L'organisme demande également au réseau d'appuyer, de promouvoir et de diffuser l'art et l'art intégré⁴ comme moyen d'inclusion sociale. CCVMÉ souhaite que le réseau Accès culture interpelle ses partenaires en regard de la valeur sociétale et économique que représente l'art comme moyen de sensibiliser la collectivité à une réalité méconnue. Le CCVMÉ maintient qu'il faut viser le soutien de toutes démarches artistiques et créatrices initiées et portées par les jeunes créateurs en situation de handicap afin de favoriser la présence de modèles significatifs et afin de favoriser auprès du jeune public ayant des limitations fonctionnelles, cognitives ou autres, l'accès à des œuvres produites par des artistes en situation de handicap.

La représentante du CCVMÉ, Mme Robert, parle d'utiliser l'art comme interface entre le public et ces personnes, artistes, trop souvent marginalisées en raison de leur handicap. Mme Robert demande également à ce que le réseau réfléchisse à la pertinence de soutenir ou non l'avènement d'au moins un festival du type «Arts and abilities»5.

En somme, le CCVMÉ demande à la Ville de Montréal de reconnaître que l'art peut jouer un rôle majeur et positif auprès des personnes vulnérables (jeunes de milieux défavorisés, personnes handicapées, personnes âgées, etc.), notamment en ce qui concerne le maintien ou le développement des acquis cognitifs et ainsi prévoir un financement en conséquence.

ENVELOPPES D'AUTRES ORGANISMES OU PROGRAMMES MUNICIPAUX

Le Conseil québécois du théâtre demande que la Ville de Montréal renforce également son soutien au Conseil des arts de Montréal.

⁴ Corpuscule Danse infos@Corpusculedanse.com et Les Muses centrelesmuses@hotmail.com sont deux compagnies qui produisent de l'art intégré à Montréal.

⁵ www.abilitiesartsfestival.org

Le RCAAQ demande que la Direction de la culture et du patrimoine voit à améliorer le Programme Partenariat et culture et le Programme Montréalais d'action culturelle à l'égard des maximums de subventions offerts.

MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE...FRANCOPHONE

L'Union des artistes insiste pour que la Direction de la culture et du patrimoine ajoute le terme «francophone» à la fin de l'expression Montréal, métropole culturelle, et ce afin de préserver la spécificité de Montréal par rapport à des villes comme Toronto ou New York.

EN CONCLUSION

Au terme de cette consultation publique, la commission ne peut que saluer la venue du Plan d'action du réseau Accès CULTURE 2010-2014. Les nombreux commentaires effectués par les intervenants devant la commission valident la pertinence de son contenu et montrent tout le potentiel de ce plan d'action qui favorisera assurément le repositionnement du réseau Accès CULTURE en collaboration avec les différents intervenants œuvrant au sein du secteur privé de la diffusion culturelle montréalaise. Nous sommes confiants en la capacité de ce plan d'assurer la continuité et l'amélioration de la diffusion culturelle municipale, et ce en continuité avec l'esprit de Montréal, métropole culturelle, dont l'âme s'exprime assurément via la mission de son réseau de diffuseurs. En plus de constituer une véritable richesse collective pour les Montréalaises et les Montréalais, le réseau ACCÈS CULTURE saura sans aucun doute acquérir, au cours des années à venir, la notoriété qu'il mérite auprès des Montréalaises et des Montréalais, et devenir, par le fait même, un modèle de diffuseur municipal à l'échelle internationale.

Par conséquent, la commission recommande au conseil municipal d'appuyer financièrement le Plan d'action du réseau Accès culture 2010-2014 et de tenir compte, dans la mesure du possible, des recommandations qu'elle lui soumet.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance publique le 1^{er} septembre 2010. Le rapport et les recommandations seront déposés au conseil municipal le 20 septembre 2010. Il appartiendra par la suite au comité exécutif et au conseil municipal de décider du suivi à accorder aux recommandations de la commission.

La commission remercie ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission.

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal en 2005 de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015;

ATTENDU le neuvième engagement de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 visant le développement de la diffusion culturelle montréalaise;

La commission RECOMMANDE au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal approuve et mette en œuvre le plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture de Montréal.

Relativement à l'offre culturelle

R-2

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la culture et du patrimoine d'œuvrer en complémentarité avec les diffuseurs privés, particulièrement au niveau de l'offre s'adressant au jeune public et au public scolaire tout en poursuivant les objectifs visant à accroitre la participation des jeunes publics.

R-3

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine à explorer la reconnaissance et à investir dans le soutien aux artistes handicapés de manière à inclure des œuvres produites par des artistes en situation de handicap dans la programmation du réseau et en offrant au public l'accès à ces œuvres.

R-4

Que la Ville de Montréal demande au réseau ACCÈS CULTURE de favoriser la création au moyen d'une offre audacieuse et diversifiée et qu'il en renforce la promotion ainsi que l'accompagnement dans le but d'accroître la fréquentation.

R-5

Que la Ville de Montréal incite la Direction de la culture et du patrimoine à faire une place de choix aux artistes de la relève, à valoriser la fonction d'incubateur et à développer des résidences d'artistes dans le réseau Accès culture et ce, en complémentarité avec le milieu local.

Concernant la demande culturelle

R-6

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la culture et du patrimoine de poursuivre et accentuer les activités de médiation et d'accompagnement du réseau ACCÈS CULTURE afin de répondre au défi de la démocratisation culturelle visant à augmenter de façon significative le nombre de projets de médiation prévu au plan d'action.

R-7

Que la Ville de Montréal demande au réseau Accès CULTURE de maximiser le potentiel des outils de promotion et d'information déjà existants et d'optimiser la distribution des laissez-passer et des billets.

Au sujet des équipements culturels

R-8

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements déterminent ensemble les moyens d'atteindre, de manière équitable, les objectifs visés au plan d'action en matière de construction et mise à niveau des équipements culturels du réseau Accès culturel.

R-9

En rapport avec l'aménagement et la réfection des lieux de diffusion, que la Ville de Montréal demande au réseau Accès culture de prévoir l'adaptation des lieux en vue de l'intégration de pratiques artistiques pluridisciplinaires et émergentes et des nouveaux équipements requis ainsi que de s'assurer du respect des normes de sécurité et de l'application d'actions concrètes en matière d'accessibilité universelle afin de permettre aux artistes handicapés la pratique et l'expression de leur art.

En matière de ressources

R-10

Que la Ville de Montréal demande au réseau Accès culture d'être exemplaire en matière de rémunération des artistes, et ce en couvrant l'ensemble des coûts liés à la production des spectacles, aux activités de médiation qui y sont rattachées et au versement des droits d'auteur.

R-11

Que la Ville de Montréal confie à la Direction de la culture et du patrimoine le mandat d'élaborer, en concertation avec les arrondissements, une hypothèse de politique tarifaire diversifiée.

À propos du suivi et de la coordination du réseau Accès culture

R-12

Que la Ville de Montréal s'assure que le réseau Accès culture reflète et respecte la richesse de la diversité culturelle montréalaise.

R-13

Que la Ville de Montréal intègre le terme « francophone » dans l'expression « Montréal, métropole culturelle » pour refléter ainsi la spécificité culturelle de Montréal par rapport aux autres grandes villes nord-américaines, telles que Toronto ou New-York.

Sur le plan du soutien financier

R-14

Conséguemment, que la Ville de Montréal octroie à la Direction de la culture et du patrimoine et aux arrondissements, en fonds dédié, les crédits nécessaires à la réalisation du plan d'action, soit une hausse du budget annuel de fonctionnement, excluant les dépenses d'immobilisation, évaluée à 6 M \$.

ANNEXES

LISTE DES INTERVENANTS

- M. Beaudoin-Warth, Diffusion sauvage
- M. Christian Bédard, Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAVQ)
- M. Frantz Benjamin, conseiller municipal, Arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Mme Michèle Bousquet

Mme Colette Brouillé, RIDEAU

Mme Andrée Champoux, conseillère municipale, Arrondissement de Verdun

- M. Philippe Côté, membre de la Galerie Ephémère
- M. Alain Grégoire, La Maison Théâtre

Mme Anne-Marie Jean, Culture Montréal

MM. Roger Lagacé et Sergio Gutierrez, Société d'Histoire et de Généalogie de Montréal-Nord et Regroupement des Artistes en Arts Visuels du Nord de Montréal

- M. Raymond Legault et M. Denis Mercier, Union des artistes (UdA)
- M. Vincent Magnat, Regroupement Art-culture Rosemont-La-Petite-Patrie
- M. Éric M'Boua, Diversité artistique Montréal

Mme Mélanie Pouliot, Forum Jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM)

M. Louis Rastelli, Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

Mme Diane Robert et Mme Lisa D'Amico, Le choix de choisir sa vie dans un monde d'équité (CCVMÉ)

Mme Danielle Sauvage et Mme Nathalie Maillé Conseil des arts de Montréal (CAM)

M. Denis Sirois, CDEC Centre-Nord

Mme Andrée Vallée, Arrondissement de Verdun

LISTE DES MÉMOIRES ET COMMENTAIRES REÇUS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Arrondissement de Verdun

Artistes en arts visuels du nord de Montréal (AAVNM) Club Lecto Henri-Bourassa et Culture X Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord

M. Yves Bellefleur

M. Frantz Benjamin, conseiller municipal, arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

CDÉC Centre-Nord

CDEC Centre-Sud - Plateau Mont-Royal

Choix de choisir sa vie dans un monde d'équité (CCVMÉ)

Conseil des Arts Montréal

Conseil québécois de la musique

Conseil québécois du Théâtre

Corporation du Théâtre Outremont

Culture Montréal

Forum jeunesse de l'île de Montréal

Maison Théâtre

Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec

Regroupement québécois de la danse

RIDEAU

Union des artistes

Union des écrivaines et des écrivains québécois